



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 111 - JUILLET 2014

SOMMAIRE

75 - Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2014185-0003 - arrêté préfectoral relatif à la tournée de conservation cadastrale dans les arrondissements de Paris	1
--	---



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2014185-0003

signé par
Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris

le 04 Juillet 2014

75 - Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

arrêté préfectoral relatif à la tournée de
conservation cadastrale dans les
arrondissements de Paris



Arrêté préfectoral n° 2014
relatif à la tournée de conservation cadastrale
dans les arrondissements de Paris.

LE PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS
COMMANDEUR DE LA LEGION D'HONNEUR
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 374 du 6 juillet 1943 validée par la loi n° 57-391 du 28 mars 1957 relative à l'exécution des travaux cadastraux et à la conservation cadastrale ;

VU la loi n° 74-645 du 18 juillet 1974 relative à la mise à jour périodique de valeurs locatives servant de bases aux impositions directes locales ;

VU le décret n° 55-471 du 30 avril 1955 relatif à la rénovation et à la conservation du cadastre ;

VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la fusion de la Direction Générale des Impôts et de la Direction Générale de la Comptabilité Publique ;

VU le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

VU la décision du 26 septembre 2012 portant désignation du directeur régional des finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et fixant au 28 septembre son installation ;

VU le décret en date du 19 décembre 2012 portant nomination de M. Jean DAUBIGNY en qualité de Préfet de la région Ile-de-France, Préfet de Paris ;

SUR la proposition de l'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

ARRETE

Article 1 :

Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des arrondissements de Paris.

La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et le département de Paris.

Article 2 :

Les périodes d'intervention en commune se déroulent tout le long de l'année civile sur l'ensemble des arrondissements de Paris. L'identité des agents chargés des travaux sera portée à la connaissance préalable du maire au moins quinze jours avant la date des opérations.

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie, dans les arrondissements intéressés, 10 jours au moins avant le début des travaux.

Article 4 :

Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des arrondissements de Paris. Ces agents devront être porteurs d'une ampliation du présent arrêté et la présenter à toute réquisition.

Article 5 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris et les maires des arrondissements de Paris sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.ile-de-france.gouv.fr

Fait à Paris, le - 4 JUIL. 2014

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France
Préfecture de Paris

Jean DAUBIGNY